



DEVENIR MECENE De l'US Ivry natation

« Un peu pour celui qui donne, c'est beaucoup pour celui qui reçoit »

Qu'est-ce que le mécénat ?

Le mécénat est un acte philanthropique qui se traduit par le versement d'un don à la section Natation de l'US IVRY.

Le mécénat régi par la loi n°2003-709 du 1er Août 2003, peut être le fait des particuliers (adhérent ou non du club) ou des entreprises commerciales intéressées par la pratique sportive de l'US Ivry Natation et le soutien à ses licenciés.

Nous pouvons définir le mécénat comme l'apport d'un soutien financier par une entreprise ou un particulier à une action, activité d'intérêt général.

Le mécénat et l'USI Natation

Vous avez compris la nécessité de se mobiliser. Le fonctionnement de la section natation demande des moyens importants.

Les subventions publiques, malgré l'énergie déployée, ne contribuent que modestement à la mission sociale et éducative que nous remplissons. Pour, à la fois, maintenir une pratique sportive accessible à tous et enrichir nos activités notamment en direction des plus jeunes, nous devons disposer de ressources propres qui garantissent notre liberté d'action et nos projets tout en veillant aux équilibres financiers.

En nous aidant par le biais du mécénat, vous permettrez à nos adhérents de continuer le sport qu'ils aiment dans de meilleures conditions (stages, déplacements, équipements, ...) ou tout simplement de garder l'inscription au club à un prix raisonnable pour tous.

Qui sommes-nous ?

La section natation réunit 480 licenciés pour la saison 2019-2020, qui évoluent de l'école de natation jusqu'au plus haut niveau national.

Le club est composé de différentes catégories qui couvrent l'intégralité du parcours du nageur, c'est-à-dire de l'initiation des quatre nages à la compétition, avec des entraînements spécifiques et adaptés à chaque groupe de niveaux : l'école de natation, le perfectionnement, les compétitions, le niveau départemental, régional et national.

En Bref...

C'est Quoi ?

Un soutien financier apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une association pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Mécénat & Impôts

Le mécénat permet de bénéficier d'une réduction d'impôts. Un bon moyen de contribuer au bon fonctionnement de notre club tout en allégeant votre taux d'imposition.

Pour Qui ?

Tout foyer fiscal ou entreprise est éligible au mécénat tant que celui-ci est imposable.

- **L'école de natation**

Plus qu'un sport, la natation c'est un passeport pour la vie. Apprendre à nager à un enfant, c'est lui offrir un outil qui lui ouvrira les portes d'un grand nombre d'activités au cours de sa vie, et ce en toute sécurité !

La recherche du plaisir de l'eau est le fil directeur des séances, tout en assurant la sécurité et la discipline requise par cette activité de groupe.

Notre école de natation a pour objectif la découverte de toutes les disciplines de la natation. Elle guide progressivement l'enfant vers un apprentissage des 4 nages et vers la compétition.

- **La natation « Loisir »**

Plusieurs créneaux sont réservés pour les membres du club souhaitant pratiquer la natation dans un cadre non compétitif. Ces groupes permettent l'apprentissage ou le perfectionnement dans la natation à l'âge adulte dans un cadre ludique et convivial.

- **Les groupes « Compétition »**

Ceux-ci accueillent les nageurs de tous les âges en partant des avenirs (8-9 ans) jusqu'aux maîtres (25 ans et plus). La participation aux compétitions inscrites sur le calendrier est obligatoire avec des compétitions et meetings les week-end d'octobre à mi-juillet. Les groupes Compétition demandent discipline, persévérance ainsi que la gestion des objectifs à court, moyen et long terme. Les nageurs « compétition » s'entraînent de 3 à 6 fois par semaines selon leur niveau et catégorie d'âge.

- **Nos valeurs**

Bien conscient du caractère éphémère d'une carrière sportive, nous inscrivons notre action de formation des jeunes nageurs bien au-delà de l'accomplissement sportif. A travers la recherche de la performance, c'est tout un ensemble de valeurs que le club transmet et le caractère physique n'est pas le seul envisagé. Nous sommes donc là pour accompagner chaque nageur dans son développement personnel global, c'est-à-dire physique, mental et relationnel.

Dans cette optique de développement des jeunes et de la construction de leur avenir, il est apparu évident au club que la pratique du sport, quel que soit son niveau de performance, ne devait en aucun cas nuire aux études suivies par les jeunes nageurs.

Devenir partenaire de la section natation de l'USI, c'est donc vous investir dans la vie locale et aider nos jeunes à faire briller les couleurs d'Ivry jusqu'au plus haut niveau national.

Comment aider l'USI Natation ?

En faisant un don et en trouvant des entreprises qui peuvent nous aider en faisant un don ou en devenant partenaire. Chacun de nous connaît un entrepreneur prêt à nous aider : Employeur, Artisans, Commerçants de son quartier, Connaissances

...

Alors d'avance,
MERCI A TOUS.

DEFISCALISEZ 66 %

- **Vous êtes un particulier**

66% du montant des dons versés en 2015 sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, lorsque vous effectuez un don de 60€, il ne vous en coûtera, après déduction d'impôts, que 20.40€.

Voici quelques exemples pour mieux comprendre :

Votre don	Votre dépense réelle	Votre économie D'impôts
20€	6.80€	13.20€
50€	17€	33€
150€	51€	99€
500€	170€	330€

!/\ Cette réduction ne peut pas dépasser 20% de votre revenu imposable. Si la réduction liée à votre don est plus importante, vous pourrez toutefois la reporter et l'étaler sur les quatre années suivantes.

DEFISCALISEZ 60 %

- **Vous représentez une entreprise**

Le principe du mécénat sportif permet d'offrir à l'entreprise, un allègement fiscal, une publicité efficace, de nouveaux contacts, ainsi qu'une nouvelle dynamique internet à moindre coût. Avantages pour l'entreprise : Les avantages du mécénat sont à la fois, numéraires, grâce à la défiscalisation, mais sert aussi à valoriser l'image institutionnelle de l'entreprise.

Si vous représentez une entreprise, effectuez un don au nom d'une entreprise, et vous pourrez déduire 60% du montant du don de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 0.5 pour mille du chiffre d'affaire hors taxes de l'entreprise.

Vous aurez en retour une attestation pour les impôts.

Les dépôts sont à faire à partir du lien ci-dessous.

<https://us-ivry-natation.club/don>